

CI - 47M
 C.G. - REFORME DU
 MODE DE SCRUTIN

*Le Conseil régional Simonne-Monet-Chartrand réclame
 que le vote de chaque citoyenne et chaque citoyen
 compte vraiment !*

21 novembre 2002

**Commission des Institutions de
 l'Assemblée nationale du Québec**
M. Claude Lachance, président
 Édifice Pamphile-Lemay,
 1035 rue des Parlementaires, 3^e étage,
 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722
 Télécopieur : (418) 643-0248

**Comité directeur des États généraux
 sur la réforme des institutions
 démocratiques**
**Secrétariat à la réforme des
 institutions démocratiques**
M. Claude Béland, président
 875, Grande Allée Est bureau 1.69
 Québec (Québec), G1R 4Y8

Téléphone : (418) 528-8024
 Télécopieur : 418) 528-8094

Monsieur le président et tous les membres de la Commission,
 Monsieur le président et tous les membres du Comité directeur des États généraux,

Nous, du Conseil régional Simonne-Monet-Chartrand, en tant que composante importante de la société québécoise désirons nous prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Nous pensons qu'un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En votant pour les partis et les dirigeantEs qui feront les lois, les politiques et les programmes, la société québécoise s'exprime sur la façon dont elle entend se développer, selon ce qu'il est convenu d'appeler « la volonté populaire ». Bien que le Québec soit une société démocratique son actuel mode de scrutin ne respecte pas cette volonté populaire et est donc anti-démocratique.

Notre mode de scrutin est anti-démocratique

Notre mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale. Celle-ci reflète rarement la volonté réelle des électeurs et des électrices. Bien plus, le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire !!! Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits.

De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque « ad vitam aeternam » l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population.

Nos principes

Nous joignons donc notre voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon nous, doivent guider cette réforme:

- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;
- Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.

Notre demande : mettre en place un mode de scrutin proportionnel

Ces principes nous amènent à demander à la Commission et au Comité directeur de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Nous savons qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle et nous croyons qu'il est possible de les adapter au contexte québécois. Mais bien au-delà du modèle nous croyons également que la population du Québec est prête pour ce changement et qu'elle est, tout comme nous, persuadée de la nécessité de réformer en profondeur notre actuel mode de scrutin dans les plus brefs délais pour le rendre vraiment démocratique

Pour ce qui nous concerne, nous privilégions le mode de scrutin proposé par le Collectif Féminisme et Démocratie (voir détails en annexe).

Une réforme dans les plus brefs délais...

Nous incitons fortement les membres de la Commission et du Comité directeur à faire tout en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques sont actuellement d'accord pour procéder à une telle réforme. Alors procédons ! Nous croyons que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra accompagner la population dans leur application.

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outil aussi anti-démocratique et aussi inadéquat comme notre actuel mode de scrutin.

Nous vous remercions de votre attention.



Y. Chevillard

Conseil régional Simone-Monet-Chartrand

C.P. 52532

Succursale 324 de Castelnau Est

Montréal H2R 3C5

PROPOSITION DU COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE – EN RÉSUMÉ

Un Parlement composé de 125 sièges (comme actuellement) mais composé de 2 types de député-e-s :

- 74 sièges élus à la proportionnelle pure au niveau national
- 51 sièges élus au niveau des 17 régions administratives – mais ceux-là non rattachés aux partis politique.

Et en plus

- un nombre à déterminer avec les nations autochtones de sièges qui leur seraient réservés (dans l'une ou l'autre des 2 catégories de sièges) afin que toute la population, sans exception, y soit représentée.

Les électrices et électeurs reçoivent deux bulletins dans l'isoloir où sont affichés les candidatures : listes de candidats-es des partis politiques et liste des candidatures régionales (en plus d'être envoyé par la poste comme maintenant).

Nous irons dans l'isoloir avec deux bulletins : un régional, spécifique à chaque région, et un national, qui présente les mêmes choix à toute la population.

- **Bulletin régional** : 3 sièges régionaux indépendants à choisir de façon préférentielle parmi les candidatures provenant de la communauté (par exemple : sur une liste de 10 candidatures on numérote de 1 à 3 les personnes de notre choix).
- **Bulletin national** : il faut choisir un parti, tenant compte de son programme et de la composition de sa liste.

Bulletin NATIONAL (le même pour toute la population)	
Cochez le parti politique de votre choix Certains modes de scrutin permettent d'indiquer une préférence entre les différentes candidatures (scrutins à listes ouvertes)	
Ce vote décide de la répartition des 74 sièges que les partis auront au parlement. Cochez le parti politique que vous choisissez.	
Votez pour un seul parti	
Parti 1.....	O
Parti 2.....	O
Parti 3.....	O
Parti 4.....	O
Parti 5.....	O
Parti 6.....	O
La liste des candidates et candidats de chacun des partis a été rendue publique, elle a été envoyée à chaque domicile et elle est affichée dans l'isoloir. Les partis peuvent présenter de 1 à 125 candidatures.	

Bulletin RÉGIONAL (spécifique à chaque région) Vote pour l'équipe de député-e-s indépendant-e-s	
Ce vote décide des 51 candidates et candidats qui représenteront les régions TROIS personnes par région seront élues.	
Indiquez vos trois choix par ordre de préférence (numérotez de 1 à 3)	
Candidate A O
Candidat B O
Candidate O
Candidat D O
Candidate E O
Candidat F O
Candidate G O
Candidat H O

La majorité de la députation serait donc élue à la proportionnelle, selon l'appui de la population aux divers partis politiques.

Les électrices et électeurs conservent un lien avec une députée ou un député mais sur la base des régions administratives plutôt que des comtés.

Celles qui veulent s'associer à un parti peuvent se présenter dans les listes du scrutin proportionnel alors que celles qui préfèrent rester indépendantes peuvent se présenter sur la base des sièges régionaux.

Les sièges nationaux – à la proportionnelle

Dans un scrutin proportionnel les campagnes se font davantage sur la base des programmes des partis politiques et sur la base de la représentativité de leurs listes de candidatures. Ce mode facilite l'instauration de mesures d'action positives pour que les partis présentent autant de candidates que de candidats.

Ces députés porteraient les préoccupations de l'ensemble de la population cela permettra à des tiers partis de se développer, dont des partis véhiculant des valeurs féministes, et toute la population québécoise aurait accès à la même diversité de partis.

Les sièges régionaux – indépendants - à la préférentielle

L'un des objectifs de ce modèle est de permettre l'expression d'un choix véritable entre une implication politique partisane et une implication non partisane. Et l'existence de ce choix pourrait bien en intéresser plus d'une!

Ça permettrait à des femmes, et à des hommes bien sûr, de travailler pour leur communauté en ayant un réel pouvoir politique mais sans obligation envers une ligne de parti.

Une fois à l'Assemblée nationale ces élu-e-s des régions conserveraient leur indépendance de pensée et seraient redevable envers la population de leur région.

Une équipe régionale non partisane serait formée et pourrait travailler ensemble dans le meilleur intérêt de la région.

Le statut d'indépendant ne serait plus marginal mais généralisé à toute une portion de la Chambre. La loi électorale devrait s'adapter en bonifiant ce qui est déjà prévu pour le statut d'indépendant.

DES PISTES POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DANS LA REPRÉSENTATION

AU SEIN DES LISTES DE PARTIS :

- des listes en alternance parfaite : une femme/un homme;
- une position « réservée-privilegiée » en tête de la liste (ex. qu'on retrouve au moins 10 candidatures féminines parmi les 20 premiers rangs ou que les candidates soient prioritairement dans le premier tiers de la liste du parti etc.);
- des listes en alternance sexuée par blocs de candidatures (5 femmes, 5 hommes, 5 femmes etc.);
- des amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présentent pas de listes égalitaires du point de vue du sexe.

Pour rendre la carrière politique plus attrayante et plus « réalisable » pour les femmes faudrait-il obliger les partis politiques à prendre des mesures d'action positive, par exemple :

- programme de formation spécifique,
 - financement particulier des campagnes féminines,
 - comités de soutien et de recrutement,
- remboursement des coûts de garde et autre aide domestique.

DES MESURES POURRAIENT ÉGALEMENT S'APPLIQUER AUX CANDIDATÉS INDÉPENDANTES RÉGIONALES.

Ex. un processus de discrimination positive pour s'assurer de la présence de suffisamment de candidates sur les bulletins régionaux (le DGE pourrait qualifier des candidates ne respectant pas le quota de signatures prévues s'il n'y a pas 50% de candidates sur le bulletin).